

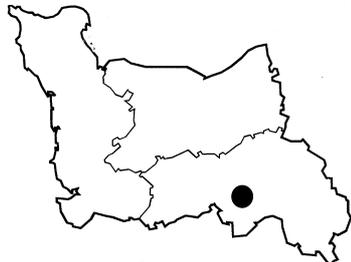
## Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

### Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB007

## Rivière la Cance et ses affluents



N° du site : **AB007**

Date de mise à jour **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.

Date : **19 Septembre 1991**

Longueur : **59 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit d'eau et la pêche en marchant dans l'eau sont interdits.

Les travaux d'entretien normal devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver les habitats aquatiques. Les projets ponctuels de travaux ou de restauration du cours d'eau sont, quant à eux, soumis à autorisation.

De même, le maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes  
Services de l'Etat  
Conseil Supérieur de la Pêche  
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne  
Parc Naturel Régional Normandie-Maine  
Office National des Forêts  
CRPF de Normandie

#### PRESENTATION GENERALE DU SITE :

D'une longueur totale de 27 km pour un bassin versant d'une superficie de 110 km<sup>2</sup>, la Cance recueille les eaux d'innombrables petits ruisseaux qui prennent naissance dans les schistes et grès paléozoïques du massif forestier d'Ecouves, avant de se jeter dans le fleuve Orne. Rivière du massif Armoricaïn, elle entaille ensuite dans la partie amont les schistes briovériens, localement recouverts par des alluvions modernes et anciennes. Si la tête de bassin se situe dans un contexte en grande partie forestier, de nombreuses prairies humides acidoclines, renfermant une flore riche et remarquable, tapissent le fond des vallons. La pluviosité, de l'ordre de 800 mm/an en moyenne, alimente un régime de débit vulnérable et les étiages, dont le soutien est assuré par les barres gréseuses armoricaines, sont sévères, avec un débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de 0,023 m<sup>3</sup>/s.

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne très précisément la rivière la Cance des sources situées dans le bois de la Gastine au pont d'Avoine, les ruisseaux de Clairefontaine (ou de Gastine) puis de Landrion correspondant à des affluents rive droite puis les ruisseaux de Landelles, du Gué de la Hèze, de Gros-Fay et le Merdrel, correspondant à des affluents ou sous-affluents rive gauche.

#### CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope protège contre toute atteinte les biotopes spécifiques de la reproduction et de la croissance de l'Ecrevisse à pieds blancs d'une part et de la Truite fario d'autre part.

Les fonds pierreux non colmatés, la bonne qualité des eaux de la Cance et l'effet très marqué des berges en matière d'abris offrent une remarquable capacité d'accueil pour l'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), espèce indigène des cours d'eau frais de Basse-Normandie qui bénéficie d'une protection en France par arrêté ministériel du 21 juillet 1983. L'exceptionnelle population ayant été décimée au début des années 1990 par des épidémies sans doute favorisées par les années sécheresse, l'écrevisse ne semble subsister que dans des poches sur l'amont du ruisseau de Landrion. Ces populations résiduelles offrent des possibilités de recolonisation du bassin, mais lentes compte tenu de la biologie de l'espèce. Crustacé au régime essentiellement détritivore, l'Ecrevisse à pieds blancs peut se reproduire à partir d'une taille de 6 cm environ. L'incubation des oeufs portés sous l'abdomen de la femelle dure tout l'hiver, l'éclosion intervenant de mai à juillet. Une fois écloses, les petites larves d'Ecrevisse demeurent accrochées à leur mère pendant quelques jours puis vont subir leur première mue de croissance, commencer à se nourrir et progressivement s'émanciper. La fréquence des mues, variable avec l'âge, est très liée aux paramètres environnementaux.

Malgré ses faibles débits d'étiage, la Cance présente également une succession de faciès favorables à la Truite fario (*Salmo trutta fario*), omniprésente en densité assez moyenne. Chez cette espèce qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le

Département(s) : Orne (61)

**Commune(s) :**

61020 AVOINE  
61055 BOUCE  
61176 FRANCHEVILLE  
61039 LA BELLIERE  
61216 LA LANDE-DE-GOULT  
61271 LE MENIL-SCELLEUR  
61453 SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGE  
61479 TANQUES

cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.

**AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :**

Parmi les espèces d'accompagnement, citons plus particulièrement le Chabot (*Cottus gobio*), dont le peuplement reste très important et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) qui est aussi bien représentée.

**GESTION :**

La préservation de la qualité des eaux et des habitats aquatiques, qui passe par un entretien modéré de la ripisylve ainsi que par la limitation de la divagation du bétail dans le lit mineur des cours d'eau, sont déterminants pour la pérennité des peuplements piscicoles et la recolonisation progressive par l'Écrevisse.

L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique. Le site est également intégré dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole (PDPG) de l'Orne, dont l'objectif principal est la gestion patrimoniale des habitats aquatiques, basée sur le respect de l'intégrité globale des écosystèmes et la valorisation de leurs productivités naturelles.

Enfin, l'extension du champ d'application des mesures incitatives agri-environnementales devrait permettre de maintenir la qualité physico-chimique des eaux.

**Éléments de bibliographie**

- Conseil Supérieur de la Pêche - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1992.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0003 0006 - La Cance et ses affluents en amont de Tanques. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Alençon.
- NEVEU A., 1996 - Caractéristiques démographiques de stocks résiduels de l'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes* (Astacidae), en Normandie. *Cybium* 1996, 20(3) suppl. : 75-93.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie  
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81